



Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Mercredi 8 février 2023, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Cécile CANALE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Pierre DUBERNET de GARROS, Françoise FAUBERT, Alice FREYTET, Gaël JACQ, Isabelle LAPEZE, Michel MARCHAL, Christelle MAZEYRIE, Eamon O'HARA, Denis PACAUD, Joëlle PAOLI, Abel RACHI, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Francesco TESTA, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE.

Excusé(e)s : Magali DELJARRIT, Sylvain GINIER, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Philippe PELISSIER, Nathalie VAURS, Emmanuel VIEILLARD.

Absent(e)s : Alexandre GACOIN, Julie GIVERNE, Hayet SOUDANI.

Johann VACANDARE, adjoint au maire de Cahors en charge de la transition écologique et de la participation citoyenne, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette dixième séance. Il remercie également les membres qui ont pris une part active à la cérémonie de remise des trophées organisée le 24 janvier 2022, dans le cadre de l'appel à projets citoyens.

L'adjoint au maire rappelle que cette séance a notamment pour objectif de formuler des propositions d'amélioration de l'appel à projets citoyens dans la perspective de sa deuxième édition.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, note que la règle de la charte de la commission extra-municipale du temps long consistant à confier l'animation de chaque séance à un membre différent et volontaire repose davantage sur une sollicitation opérée en amont de chaque séance par l'administration de l'instance.

Anne-Marie REY-GOLLIET indique qu'elle apprécie ce fonctionnement.

Isabelle LAPEZE ajoute que cela fait partie du rôle de membre de la commission.

Michel MARCHAL propose que le dispositif repose sur des binômes d'animateurs afin que l'exercice soit moins impressionnant et qu'il suscite davantage d'intérêt.

Christophe TILLIE propose que les volontaires souhaitant animer les prochaines séances le fassent savoir à la fin de chaque réunion.

Anne-Céline DAPORTA interroge les membres sur ce que l'on entend par l'animation de la séance.

Johann VACANDARE répond que l'animation peut aussi comporter un rôle de prise en charge de l'interaction du groupe.

Michel MARCHAL suggère que les animateurs de séance s'attachent à donner prioritairement la parole à ceux qui ne l'ont pas encore prise.

Johann VACANDARE propose à Michel MARCHAL d'expérimenter cette mesure lorsqu'il animera l'une des prochaines séances.

Christophe TILLIE indique qu'il est volontaire pour animer la prochaine séance.

Isabelle LAPEZE ajoute que la détermination d'un calendrier des séances permettrait aux prochains animateurs de s'organiser.

Johann VACANDARE indique que le rythme des séances est déterminé au fil de la mise en œuvre des projets et des séances du conseil municipal.

Serge BATHENDIER indique que ce rôle d'animateur est quelque peu subalterne et que la personne qui prend en charge cette mission est parfois en retrait du débat, raison pour laquelle cette fonction n'est pas souvent sollicitée par les membres. Il propose que des membres puissent être associés à la structuration de l'ordre du jour.

Flavien BERNRD suggère que ce sujet soit évoqué lors d'une prochaine séance.

Johann VACANDARE indique qu'il prend en compte cette proposition.

Michel MARCHAL suggère de respecter le principe de parité pour l'animation de la prochaine séance. Noujoud BOUGRINE propose d'animer la séance aux côtés de Christophe TILLIE.

Denis PACAUD procède à l'appel des membres puis il rappelle les points à l'ordre du jour.

1. Adoption des comptes rendus des séances des 9 et 21 novembre 2022.

Denis PACAUD précise que le secrétariat général n'a reçu aucune proposition d'amendement relative aux comptes rendus des séances des 9 et 21 novembre 2022.

Le compte-rendu de la séance du 9 novembre 2022 est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2022 est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

2. Appel à projets citoyens : retour sur la cérémonie de remise des prix, point relatif à l'avancement des projets lauréats de l'édition 2022 et atelier de concertation sur les perspectives d'amélioration de la démarche participative.

Après avoir renouvelé ses remerciements aux membres qui ont pris part à la soirée du 24 janvier 2023, Johann VACANDARE propose aux participants de prendre la parole librement au sujet de la cérémonie de remise des trophées.

Anne-Céline DAPORTA exprime sa satisfaction vis-à-vis de cet événement et souligne le rôle actif de l'ensemble des membres de la commission extra-municipale du temps long dans le

déroulement de cette soirée. Elle a trouvé intéressant le fait que chacun puisse s'exprimer librement sur les projets lauréats.

Françoise FAUBERT souligne que chacun a pu aller à l'essentiel et note que la soirée a été rythmée et dynamique.

Anne-Marie REY-GOLLIET estime que la répartition de la parole a été équilibrée.

Cécile CANALE a apprécié que des images puissent être projetées pour illustrer l'un des projets.

Noujoud BOUGRINE souligne le fait que les associations ont échangé entre elles à l'issue de la cérémonie, cette forme d'interaction étant l'un des objectifs fixés par les membres de l'instance.

Anne-Marie REY-GOLLIET ajoute que cette soirée a été un moment de reconnaissance pour l'engagement des associations et des bénévoles.

Karen DAY juge que les participants présents dans la salle étaient directement concernés par cet appel à projets citoyens. Elle aurait apprécié que tous les citoyens soient associés à la soirée.

Alain SAN JUAN estime que le coût de la soirée doit rester raisonnable.

Christophe TILLIE estime que l'ensemble des candidatures présentées dans le cadre de l'appel à projets citoyens pourrait être mis en avant lors d'un événement.

Anne-Marie REY-GOLLIET propose que cela se fasse dans le cadre de la Journée citoyenne.

Christelle MAZEYRIE indique qu'il serait intéressant, pour la prochaine édition, d'inviter les associations non retenues à la cérémonie.

Alain SAN JUAN confirme qu'il conviendrait selon lui d'inviter l'ensemble des candidats.

Anne-Céline DAPORTA rappelle que les projets lauréats ont largement été diffusés dans la presse, à travers des interviews et des articles dédiés, permettant à un bon nombre de citoyens d'être informés de cette démarche participative.

Rappelant que la commission va être amenée à établir des perspectives d'amélioration de l'appel à projets citoyens, Karen DAY propose que les candidats soient également sollicités dans le cadre de l'évaluation et de l'amélioration de la démarche.

Johann VACANDARE propose que l'on réfléchisse à la manière d'ouvrir davantage cette cérémonie.

Joëlle PAOLI indique qu'il conviendrait selon elle de maintenir le rythme dynamique de la soirée.

Michel MARCHAL indique que certaines associations ont, pour la première fois, répondu à un appel à projets. Il rappelle la nécessité de clarifier le cahier des charges.

Denis PACAUD informe l'instance que les associations lauréates de l'appel à projets citoyens ont communiqué un certain nombre d'informations aux membres de la commission extra-municipale du temps long, comme le prévoient les dispositions du règlement de l'appel à projets.

Il cède la parole à l'administration de l'instance qui rappelle les échéances de l'édition 2022 :

- Au plus tard le 7 février 2023 : communication du calendrier stabilisé de chaque projet lauréat à la commission extra-municipale du temps long ;
- Décembre 2023 : livraison des projets lauréats ;
- Tout au long du processus : communication avec les membres de la commission, avec les services de la Ville de Cahors et avec les Cadurciennes et les Cadurciens.

À ce stade de la démarche, chaque association lauréate a effectivement communiqué un calendrier stabilisé, témoignant du sérieux et de l'avancement des projets récompensés.

Le Groupe spéléologique du Quercy a transmis les éléments suivants :

- De février à avril 2023 : préparation de l'opération, achat du matériel et communication.
- Dimanche 14 mai 2023 : opération de nettoyage de l'igüe de Cavaniès (selon conditions météorologiques) sur la journée, suivie du traitement des pneus collectés.
- Octobre 2023 : opération de débroussaillage de la cavité de la côte des Évêques (durant 3 ou 4 dimanches).

L'association Les Cascaris a transmis les éléments suivants :

- 26 janvier 2023 : réunion technique avec Les Cascaris, Bégoux environnement, les résidents de l'Institut des jeunes aveugles et des experts du handicap.
- 7 février 2023 : réunion des bénévoles sur la stratégie de communication, information des résidents de l'IJA sur l'avancée des travaux.
- 21 février 2023 : aménagement du jardin des sens (pose et achat de géotextile et de castine).
- 3 mars 2023 : chantier-école avec la paysagiste, les élèves du CFA de Lacapelle-Marival et 9 service-civique de Cahors Juin Jardins (fabrication et remplissage des jardinières accessibles, couverture du cheminement et restauration des carrés existants).
- 9 mars 2023 : poursuite du chantier-école avec la paysagiste, les élèves du CFA de Lacapelle-Marival et 14 service-civique de Cahors Juin Jardins (plantation des arbres, des plantes aromatiques, arbustive et ornementales du jardin des sens), accueil des bénévoles par Les Cascaris.
- 16 mars 2023 : troc de plantes avec l'association Jcomme, repas partagé et conférence sur les sols.
- Fin mars/mi-avril 2023 : fin des plantations avec les élèves de l'école et les résidents de l'IJA (création d'un jardin sonore dans le jardin des sens).
- Avril/mai 2023 : animations dans le jardin autour de la germination en partenariat avec Cahors Juin Jardins, jardinage avec les élèves de l'école et les bénévoles (permaculture, étagement).
- Du 4 au 11 juin 2023 : participation au festival Cahors Juin Jardins (visite, repas Lot of Saveurs, animations avec les écoles) : membres de la commission invités.
- 11 juin 2023 : animations dans le jardin dans le cadre des Rendez-vous aux jardins.
- Été 2023 : entretien et arrosage du jardin.

- Septembre 2023 : participation aux journées européennes du patrimoine.

L'association Pierres d'espoir a transmis les éléments suivants :

- Le chantier sera réalisé en deux périodes pour permettre une occupation partielle des locaux par l'association et pouvoir relouer le T2 au plus tôt :
 - o Première tranche : locaux de droite, salle, cuisine et entresol.
 - Du 31 janvier au 11 février 2023 : plâtrerie, dépose du plafond et d'une cloison dans l'entresol, pose d'un plafond coupe-feu dans l'entresol et dans la cuisine.
 - Du 13 février au 25 mars 2023 : menuiseries, escaliers, peintures dans la cuisine et des plafonds, éclairage et bloc secours, plomberie et installation de la cuisine.
 - o Deuxième tranche : locaux de gauche, salle avec WC accessibles aux PMR et entresol.
 - Du 27 mars au 13 mai 2023 : création du WC accessible, escalier, peinture des plafonds, éclairage et bloc de secours, équipement du WC et installation du mobilier.

L'association La Véloterie a transmis les éléments suivants :

- Janvier 2023 : commande et achat de l'oriflamme et des fiches pédagogiques auprès de Duo Graphic, communication autour de l'obtention de l'aide dans le cadre de l'appel à projets citoyens.
- Février 2023 : achat du râtelier vélo, commande et achat du site internet, réunion sur site avec la direction des bâtiments pour faire un point sur les travaux du local.
- Mars, avril, mai 2023 : travaux au sein du local.
- Juin 2023 : récupération des clés par l'association.
- Juillet et août 2023 : finition des peintures, aménagement du local, achat des autres équipements financés par l'appel à projets citoyens.
- Septembre 2023 : inauguration du local, première permanence.
- Octobre 2023 : organisation d'une bourse aux vélos en partenariat avec Emmaüs Cahors, formation à la mécanique au sein du local.
- Novembre 2023 : partenariat avec les élèves en cinéma d'animation de Saint-Étienne pour élaboration d'une fresque pédagogique au sein du local.
- Décembre 2023 : organisation d'expositions-projections autour du vélo dans le local.

L'association précise que le calendrier reste tributaire de l'avancée des travaux.

L'antenne cadurcienne de l'association Qui nettoie si ce n'est toi a transmis les éléments suivants :

- 21 janvier 2023 : opération ra[mois]sage à la plaine du Pal.
- 11 février 2023 : opération ra[mois]sage sur le quai de Regourd et démarches de préparation de la Journée citoyenne.

- 18 avril 2023 : opération ra[mois]sage (lieu à déterminer) et démarches de préparation de la Journée citoyenne.
- Mai 2023 : participation à la Journée citoyenne (première caractérisation collective des déchets collectés).
- 3 juin 2023 : opération ra[mois]sage (lieu à déterminer) et démarches de préparation du forum des sports et de la culture et du World CleanUpDay.
- 2 septembre 2023 : participation au forum des sports et de la culture (deuxième caractérisation collective).
- 13 septembre 2023 : participation au World CleanUpDay dans un lieu à définir (troisième caractérisation collective).
- Octobre 2023 : opération ra[mois]sage (lieu et date à déterminer) et démarches de préparation du ramassage organisé dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets.
- Novembre 2023 : organisation d'une opération de ramassage dans le cadre de la Semaine européenne de réduction des déchets, dans un lieu à déterminer (quatrième caractérisation collective).
- Décembre 2023 : opération ra[mois]sage (lieu et date à déterminer).

L'administration de l'instance confirme que les obligations en matière de communication ont été rappelées aux associations lauréates, un visuel dédié à l'appel à projets citoyens leur ayant été transmis afin qu'il soit positionné sur les supports de communication des porteurs de projets. Ces derniers devront également faire apparaître, dans les éléments de communication rédigés, la phrase suivante : « ce projet a bénéficié d'un soutien de la Ville de Cahors, dans le cadre de l'édition 2022 de l'appel à projets citoyens déployée sous l'égide de la commission extra-municipale du temps long ».

Isabelle LAPEZE trouverait intéressant que l'association Qui nettoie si ce n'est toi invite les membres de la commission lors des prochaines opérations.

Johann VACANDARE présente les modalités selon lesquelles va se dérouler l'atelier de concertation autour des perspectives d'amélioration de l'appel à projets citoyens. Les membres de la commission sont installés autour de plusieurs tables sur lesquelles ont été positionnés :

- Un exemplaire du règlement de l'appel à projets citoyens (édition 2022) ;
- Un document recensant les premiers retours d'observation exprimés par les membres lors des précédentes séances de travail ;
- Un document permettant aux membres de noter ce qui fonctionne et ce qui pourrait être amélioré ;
- Un document proposant quelques pistes de réflexion qui peuvent être amendées, ajustées, critiquées, etc.

L'adjoint au maire invite les participants à formuler des propositions concrètes d'amélioration du règlement de l'appel à projets mais aussi du processus de sélection des projets lauréats. Il précise que ces propositions pourront venir nourrir la deuxième édition de l'appel à projets, selon les contraintes techniques, juridiques et financières existantes et selon les moyens humains à disposition.

Durant 25 minutes, les membres de la commission extra-municipale du temps long échangent entre eux. Les propositions sont restituées, à la fin du temps imparti, par les rapporteurs qui synthétisent les discussions des participants.

Cécile CANALE prend la parole. S'agissant des aspects positifs, elle indique que les participants considèrent que l'information a correctement circulé dans la mesure où un nombre important de candidatures a été déposé. Il est néanmoins préconisé de clarifier et de simplifier le cahier des charges. Cécile CANALE ajoute que des projets non éligibles ont été auditionnés alors qu'ils n'étaient pas éligibles du point de vue du règlement de l'appel à projets. Cela pose, selon elle, la question de l'efficacité du processus. Cécile CANALE propose que les critères de sélection soient clairement établis en amont pour faciliter le travail de sélection. Elle propose qu'une réunion d'information soit organisée à destination du tissu associatif au moment du lancement de l'appel à projets citoyens.

Serge BATHENDIER confirme que la nécessité d'améliorer l'information auprès des candidats a été évoquée par les participants. Certains membres interrogent l'opportunité d'ouvrir l'appel à projets à l'ensemble des citoyens. Serge BATHENDIER propose qu'un budget fléché sur un projet jeune soit prévu dans le budget global. Il suggère que la présélection de la commission extra-municipale intervienne avant l'examen des services. Serge BATHENDIER indique que les membres ont proposé de mettre en ligne une foire aux questions.

Anne-Céline DAPORTA propose qu'un modèle de budget ou de candidature soit mis en ligne.

Serge BATHENDIER estime que la procédure de vote doit être révisée, de telle manière à ce que l'instance puisse s'autoriser à choisir moins de cinq projets si besoin.

Anne-Céline DAPORTA et Karen DAY proposent que la mise en place de la foire aux questions soit accompagnée de la création d'un point de contact. Cette personne serait susceptible de répondre aux questions des candidats.

Karen DAY estime que l'organisation d'une réunion explicative des règles serait pertinente. Elle suggère également que les membres de la commission se mettent d'accord, en amont, sur les critères prioritaires de sélection.

Anne-Céline DAPORTA souhaiterait que l'on explique davantage aux associations que cet appel à projets n'est pas un budget complémentaire de la Ville de Cahors dans le cadre des subventions attribuées aux associations.

Serge BATHENDIER propose de recadrer la démarche en se demandant collectivement ce qu'est un projet citoyen : s'agit-il d'un projet qui bénéficie aux citoyens ou est-ce un projet qui émane des citoyens ?

Joëlle PAOLI considère que le nombre important de candidatures intéressantes est un signal positif pour cette première édition. Elle indique que les participants ont proposé de préciser davantage les critères du règlement. Les membres ont estimé qu'il serait nécessaire de mettre davantage l'accent sur l'investissement. Joëlle PAOLI propose d'intégrer au formulaire de candidature une question relative au montant minimal en dessous duquel le projet ne serait pas réalisable. S'agissant du nombre de projets récompensés, elle estime que se limiter à l'avance est un exercice quelque peu frustrant pour certains membres.

Christophe TILLIE considère que la limitation du nombre de projets lauréats permet d'éviter que les sommes se diluent et que les projets récompensés perdent en envergure.

Anne-Marie REY-GOLLIET interroge les membres de la commission sur l'opportunité de permettre aux lauréats de l'édition 2022 de présenter une nouvelle candidature en 2023.

Alain SAN JUAN considère que les associations lauréates devront nécessairement présenter un projet d'une autre nature. Il préconise une certaine forme de souplesse.

Alice FREYTET propose qu'une règle obligeant les lauréats à respecter un an de pause soit introduite.

Anne-Marie REY-GOLLIET suggère que davantage d'associations soient auditionnées à l'issue de l'examen opéré par les services de la Ville de Cahors et qu'une grille de questions unique soit établie en amont. Elle rappelle sa proposition consistant à informer le tissu associatif lors de la Journée citoyenne. S'agissant d'un prix spécialement dédié à des associations de collégiens et de lycéens, Anne-Marie REY-GOLLIET considère que le fait que ces acteurs associatifs soient mineurs pose la question de la gestion budgétaire et de la responsabilité juridique. Elle estime néanmoins qu'il est intéressant d'encourager la concrétisation de projets portés par la jeunesse.

Françoise FAUBERT indique que le Département et la Région accompagnent déjà ces publics. Elle considère que cet appel à projets citoyens ne s'y prête pas à première vue.

Christophe TILLIE préconise de créer un prix à l'attention de la jeunesse et non des collégiens et lycéens.

Denis PACAUD estime que le nombre de lauréat est à déterminer une fois que les projets ont été analysés. Il conviendrait selon lui de déterminer, en amont et collectivement, les questions à poser aux porteurs de projets lors des auditions. Concernant les modalités de discussion au sein de l'instance, il considère qu'il faut permettre à chaque membre de prendre la parole et d'éviter les discussions excluantes dans un objectif d'amélioration de l'efficacité du processus.

Cécile CANALE suggère qu'un tour de table soit organisé.

Emmanuelle ANDLAUER rappelle que l'idée n'est pas de se convaincre les uns les autres mais que chacun puisse s'exprimer.

Denis PACAUD indique que certains membres ont préconisé que la sélection des projets lauréats soit réalisée grâce à un vote par ordre de préférence, l'idée étant que chaque membre classe un nombre déterminé de projets.

Françoise FAUBERT propose que chaque membre attribue entre une et cinq étoiles à chaque projet.

Le système de vote par boîtier pourrait être interrogé, selon Denis PACAUD qui souligne toutefois le risque lié à la fracture numérique.

Flavien BERNARD juge qu'il n'y a aucun système de vote qui soit parfait. Il considère néanmoins que le système de vote par ordre de préférence permet d'exprimer le plus fidèlement le ressenti de chacun.

Emmanuelle ANDLAUER ajoute que le système de vote consistant à se positionner pour ou contre chaque projet est trop binaire.

Isabelle LAPEZE estime que la commission doit être en capacité de définir des critères de sélection en amont. Elle considère que ces critères doivent être limités en nombre, de telle

manière à ce qu'une présélection soit opérée sur la base d'une grille objective. Elle propose que les membres opèrent, dans un deuxième temps, une sélection par ordre de préférence.

Karen DAY préconise qu'un groupe de travail puisse déterminer ces critères.

Denis PACAUD souhaiterait que la commission insiste davantage sur la notion de montant minimal, de telle manière à mettre en évidence la capacité d'adaptation budgétaire dont doivent faire preuve les porteurs de projets.

Johann VACANDARE propose que la prise en compte du fonctionnement soit travaillée.

Christophe TILLIE juge que la prise en compte des dépenses de fonctionnement est problématique dans la mesure où cela implique une certaine forme de régularité dans l'attribution de l'aide financière.

Alain SAN JUAN rejoint Christophe TILLIE, indiquant que les aides sur le fonctionnement vont impliquer une forme de pérennité. Il ajoute qu'il préfère soutenir une association qui va utiliser le fait d'avoir reçu une aide en investissement pour aller chercher des partenaires susceptibles de venir soutenir à leur tour l'association sur le fonctionnement.

Anne-Céline DAPORTA estime que ce sont les termes de fonctionnement et d'investissement qui doivent être clarifiés.

Flavien BERNARD estime que la question du fonctionnement pourrait se poser pour certaines associations uniquement, certaines d'entre elles nécessitant une aide pour se lancer et amorcer la pompe.

Karen DAY souhaiterait que les associations mettent davantage en évidence la manière selon laquelle la commission va pouvoir contrôler le fait que les objectifs aient été remplis ou non.

Eamon O'HARA préconise que l'appel à projets citoyens soit davantage ciblé sur les quartiers de la ville, en travaillant par exemple avec les référents de quartiers. Il propose que la sélection des projets lauréats se concentre davantage sur la transition écologique. Il considère enfin que les associations devraient être accompagnées dans la réflexion et la conception des projets, de telle manière à impliquer les citoyens et à mieux construire les projets.

Johann VACANDARE remercie les membres pour leurs contributions qui seront analysées dans la perspective de la rédaction de la seconde version du règlement de l'appel à projets. Il ajoute que ce document sera naturellement présenté devant la commission. L'élu municipal propose de constituer un groupe de travail dédié. Karen DAY, Flavien BERNARD, Serge BATHENDIER, Christophe TILLIE, Noujoud BOUGRINE, Joëlle PAOLI et Gaël JACQ proposent d'en faire partie.

3. Retour d'expérience sur la 23^{ème} conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative et sur la remise du Trophée de la participation et de la concertation à la Ville de Cahors.

Denis PACAUD revient sur la conférence de l'Observatoire international de la démocratie participative et sur l'attribution de trois étoiles à la Ville de Cahors, au titre de la commission extra-municipale du temps long et de l'appel à projets citoyens, dans le cadre des Trophées de la participation et de la concertation. Il précise que le jury a été sensible au fait que la commission a elle-même travaillé sur sa charte de fonctionnement ainsi que sur le règlement de l'appel à projets citoyens.

Karen DAY, qui a représenté la commission lors de cette conférence internationale, ajoute que plusieurs villes françaises ont été amenées à prendre la parole et à présenter leurs projets en matière de développement de la participation citoyenne. La question consiste à savoir comment aller recueillir l'avis des citoyens et quels moyens utiliser pour accompagner l'initiative citoyenne. Karen DAY souligne également la participation de plusieurs délégations internationales. Elle a constaté que chaque pays interprète la notion de démocratie participative d'une manière spécifique. Elle cite l'exemple du Chili qui mobilise ce concept dans le cadre des politiques publiques visant à rendre possible l'accès à l'eau. Elle souligne le fait que les démarches participatives ont en commun la recherche du pragmatisme et de solutions concrètes. Elle cite d'autres exemples de pays latinoaméricains qui déploient des dispositifs de participation citoyenne pour lutter contre la corruption ou encore pour donner aux femmes des moyens d'être plus indépendantes. L'intérêt de cette conférence internationale a résidé, selon Karen DAY, dans la mise en avant des méthodes qui permettent d'impliquer les citoyens dans les décisions qui les concernent directement. S'agissant des Trophées de la participation et de la concertation, elle souligne la démarche de la Ville de Sarlat, qui a gagné quatre étoiles sur une question d'aménagement d'un espace public du centre-ville. Karen DAY estime qu'il pourrait être intéressant d'engager un échange avec la Ville de Sarlat.

Anne-Marie REY-GOLLIET estime que la Ville de Sarlat a également été récompensée pour son engagement en faveur de la lutte contre les discriminations. Le jury a également salué une démarche globale et transversale en matière de participation citoyenne.

Denis PACAUD précise que la candidature de la Ville de Cahors s'est principalement concentrée sur la commission extra-municipale du temps long et sur l'appel à projets citoyens. Il ajoute que la Ville de Cahors déploie d'autres outils et d'autres instances participatives, citant notamment l'étude urbaine qui a récemment donné lieu, au sein du quartier de Terre-Rouge, à une importante démarche de démocratie participative.

Christophe TILLIE note que la charte de la participation citoyenne de la Ville de Sarlat a été rédigée par une commission extra-municipale.

4. Deuxième édition de la Journée citoyenne à Cahors.

Johann VACANDARE revient sur le succès de la première édition de la Journée citoyenne qui s'est tenue à Cahors le 21 mai 2022. Il ajoute que cette réussite est largement liée à la mobilisation du tissu associatif sur le village citoyen, à la mobilisation des citoyens lors de la l'opération de nettoyage, avec 800 kg de déchets collectés, à l'implication des membres de la commission dans le processus d'organisation mais aussi le jour de l'événement. Il souligne le travail de restitution radiophonique mené par Flavien BERNARD qui a largement donné la parole à l'initiative citoyenne. Johann VACANDARE ajoute que cet événement a à la fois permis d'agir et de sensibiliser. Il indique aux membres que la municipalité a souhaité leur proposer de reconduire cet événement en 2023, en leur permettant de prendre une part active à son organisation. L'adjoint au maire propose aux membres de reconduire cette action en 2023. Les membres de la commission confirment leur intérêt.

Denis PACAUD précise que l'action de collecte de déchets a l'avantage de fédérer et de mobiliser largement les citoyens. Il propose aux membres la reconduction de cette action en 2023.

Johann VACANDARE indique que le village citoyen n'a pas forcément vocation à perdurer l'après-midi, au regard de la baisse de fréquentation observée en 2022 sur la deuxième partie de la journée. Il propose aux membres de conserver uniquement la séquence de la matinée.

Johann VACANDARE ajoute que cette nouvelle édition pourrait comporter un certain nombre de nouveautés qui restent à déterminer collectivement. Il évoque par exemple l'idée de faire de cette Journée citoyenne un espace d'information à destination des acteurs associatifs susceptibles d'être intéressés par l'appel à projets citoyens (retour d'expérience de lauréats, explications du cahier des charges par les membres de la commission, etc.). Il propose également d'organiser, lors de cette Journée citoyenne, un temps de conférence-débat.

Joëlle PAOLI rappelle une proposition qui pourrait consister à sensibiliser les Cadurciens à la limitation de l'usage de poches plastiques. Cela pourrait prendre la forme d'une animation sur le marché de Cahors.

Johann VACANDARE indique que cette proposition rejoint une suggestion de réflexion initiée par Flavien BERNARD.

Johann VACANDARE propose qu'un groupe de travail puisse se concentrer sur le déploiement de cette nouvelle édition de la Journée citoyenne. Flavien BERNARD, Anne-Marie REY-GOLLIET, Christophe TILLIE et Alice FREYTET proposent d'en faire partie.

5. Questions diverses.

Johann VACANDARE et Denis PACAUD invitent les membres à poser leurs éventuelles questions.

Flavien BERNARD suggère de créer un groupe de travail sur le sujet de la dépollution. Il évoque la diversité des pollutions : pollution sonore, pollution de l'air, pollution de l'eau, etc. Il estime qu'il pourrait être intéressant de recenser ces pollutions.

Johann VACANDARE propose que l'on concentre les énergies et que l'on s'inspire de ce sujet pour la Journée citoyenne et pour alimenter les réflexions autour de cet événement.

Cécile CANALE ajoute que la question de la pollution sonore pourrait faire l'objet d'une prochaine Journée citoyenne.

Anne-Marie REY-GOLLIET confirme son intérêt pour les groupes de travail. Elle souhaiterait que les membres soient davantage force de proposition sur la transition écologique. Elle propose de créer des groupes de travail notamment sur le thème des déchets ou du gaspillage et de la précarité alimentaires.

Serge BATHENDIER rappelle que la charte de la commission prévoit que l'instance peut s'auto-saisir, ce qu'elle pourrait par exemple faire sur la question de l'énergie.

Johann VACANDARE ajoute que le sujet de la biodiversité en ville pourrait également être un sujet de réflexion.

Anne-Marie REY-GOLLIET ajoute qu'il pourrait être intéressant que la commission extra-municipale du temps long soit amenée à travailler sur des projets spécifiques de renaturation.

Johann VACANDARE indique que la commission a davantage vocation à formuler des propositions globales sur la question de la renaturation par exemple.

Michel MARCHAL confirme l'intérêt de cette approche globale. Il indique que cette réflexion pourra constituer l'occasion de réfléchir à la mobilisation d'outils permettant d'inventorier la biodiversité.

Christophe TILLIE ajoute que la question de la biodiversité permet de résoudre d'autres problèmes liés à la transition écologique.

Johann VACANDARE et Denis PACAUD remercient les membres pour leur participation à cette dixième séance. Ils précisent que la date de la prochaine séance de la commission extra-municipale du temps long n'est pas encore déterminée.